

## SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

---

### Ordre du jour :

- **Changement de locataire appartement n° 5 Bar à Thym**
  - **Vote des subventions**
  - **Choix et mise en route de la plateforme de consultation**
  - **Règlement intérieur Comité consultatif jeunes**
  - **Validation projet salle au-dessus de la crèche et autorisation au maire à signer conventions avec la CCUR**
  - **Tour des commissions**
  - **Questions diverses**
- 

Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes le jeudi 8 avril 2021 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Rémi BESSERER, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Céline GEORG, Marie TROUILLET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Aline SIMOES

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : André MORARD

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 18 mars 2021.

### **CHANGEMENT DE LOCATAIRE APPARTEMENT N° 5 BAR A THYM**

Suite au départ de Monsieur VAN HERREWEGHE Rémi, locataire de l'appartement communal n°5 situé Résidence du « Bar à Thym » 1626 route de Frangy à Minzier, le 26 mars 2021, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, propose au Conseil Municipal d'attribuer l'appartement n° 5 nommé ci-dessus par ordre sur la liste d'inscription et après étude des dossiers à Monsieur Thierry MERLE à compter du 1er mai 2021 pour un loyer mensuel de 204 € et des charges mensuelles de 15 €. Précision est ici faite que la caution s'élève à 204 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et décide de louer le logement communal n° 5 Résidence du « Bar à Thym » 1626 route de Frangy à Minzier dès le 1er mai 2021 à Monsieur Thierry MERLE pour un loyer mensuel de 204 € et des charges mensuelles de 15 €.

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Union bouliste :	200 €
Les Barracoins :	200 €
On s'bouge :	200 €

Bibliothèque associative :	1 200 €
Loisirs du Vuache	200 €
Apollon 74 :	200 €
Stimul'Usses :	100 €
Fédération sportive du Val des Usses:	375 €
Graine d'amis	100 €
Paniers du Coeur	500 €
ASF FRANGY	180 €
AFN FRANGY	100 €
Sourire en cœur	200 €
L'Écho des Usses :	100 €
Vic pour la vie :	200 €
MJC DU VUACHE	9 284 €
Protection Civile Antenne ANNEMASSE	150 €
Ligue contre le cancer :	200 €
AFM Téléthon :	200 €
Espace femmes Geneviève D. à la Roche sur Foron :	200 €

### **CHOIX ET MISE EN ROUTE DE LA PLATEFORME DE CONSULTATION**

Christelle DEROBERT indique que la commission a sollicité 4 entreprises développant ce genre de plateformes. Elles ont été rencontrées en visio afin de présenter leur outil.

La 1<sup>ère</sup> : « Bien dit » n'est pas assez complète pour les besoins de la commune. Son coût s'élève à 900 € HT par an. La commission a écarté cette proposition.

La 2<sup>ème</sup> : « Citizen lab » est très complète et même surdimensionnée par rapport à l'utilisation souhaitée au sein de la commune. Son coût s'élève à 3 200 € HT par an.

La 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> : « Fluicity » et « Id city » ont quasiment le même développement. Elles apportent les mêmes fonctionnalités et sont adaptées à l'utilisation que souhaite en faire la commune. « Fluicity » est surtout utilisée par des collectivités belges alors que « Id city » est plus utilisée par des collectivités françaises. Le coût s'élève à : Fluicity : 3 400 € HT et Id city 2 000 € HT.

La commission propose de retenir la proposition de l'entreprise « Id city » car elle semble mieux répondre aux demandes des collectivités françaises pour un montant de 2 000 € HT par an. Ce montant comprend la plateforme, la formation et le support technique.

Une fois le devis signé, la mise en place de la plateforme pourrait prendre environ une semaine, puis la formation interviendra fin avril... ce qui permettrait de présenter l'outil dans le prochain Minziérois de juin 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la commission.

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMITÉ CONSULTATIF JEUNES**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait prévu de mettre en place un comité consultatif jeunesse (CCJ) et que pour ce faire il y a lieu de valider une charte de fonctionnement pour ce CCJ.

Carole ETTORI présente la charte préalablement envoyée aux conseillers. Le conseil municipal n'ayant aucune remarque, la charte est adoptée à l'unanimité.

Après avoir recensé les jeunes âgés de 9 à 17 ans domiciliés sur la commune, un courrier leur sera envoyé nominativement afin de les sensibiliser sur l'intérêt de participer à ce comité.

### **VALIDATION PROJET SALLE AU-DESSUS DE LA CRÈCHE ET AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER CONVENTIONS AVEC LA CCUR**

Monsieur le Maire rappelle le projet de crèche mené par la CCUR et de salle au-dessus présenté la veille par l'architecte. Les locaux de la crèche (330 m<sup>2</sup>) sont uniquement sur le rez-de-chaussée. L'espace restant au-dessus de 225 m<sup>2</sup> au-dessus d'1m80 est proposé à la commune. Selon l'architecte, le budget à prévoir est d'environ 1 500 € par m<sup>2</sup> au lieu de 2 000 €, du fait du partage de certains coûts avec la CCUR (toiture, dalle). Le budget à prévoir pour une salle aménagée serait d'environ 365 000 € HT. La livraison est prévue pour janvier 2023.

Monsieur le Maire est favorable à cet aménagement car c'est une opportunité pour la commune de faire une salle associative dans un secteur propice notamment du fait de la proximité de l'école. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet à l'unanimité, autorise l'architecte retenu par la CCUR à déposer un permis de construire comprenant l'aménagement de l'étage, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à intervenir avec la CCUR pour finaliser le projet.

## **TOUR DES COMMISSIONS**

**Communication** : Carole ETTORI indique que les articles pour le prochain Minziérois doivent lui parvenir avant la fin du mois d'avril. André MORARD demande s'il serait possible d'intégrer un article du SIDEFAGE. La réponse est oui.

**Urbanisme** : Monsieur Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

<b><u>Numéro</u></b>	<b><u>Demandeur</u></b>	<b><u>Adresse des travaux</u></b>	<b><u>Nature des travaux</u></b>	<b><u>DECISION</u></b>
07418421X0007	REY-GORREZ Sébastien	100 Impasse du Verger	Installation d'un carport	Refus du 18.03.21
07418420X0025	MENETREY Christophe	65 Route des Devins	Pose d'une serre	Accord du 29.03.21

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

<b><u>Numéro</u></b>	<b><u>Demandeur</u></b>	<b><u>Adresse des travaux</u></b>	<b><u>Nature des travaux</u></b>	<b><u>DECISION</u></b>
07418421X0002	CLERGEOT Jean-Baptiste	67 impasse de Sous La Ville	Extension d'une maison d'habitation	Refus du 18.03.2021
07418421X0001	MENU Catherine	Route de Prévy	Construction d'une maison individuelle avec garage accolé	Refus du 25.03.2021

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Jardin de la Balme de Sillingy** : André MORARD indique que les jardins ont rouverts ce samedi 3 avril 2021. Ils désormais sont gérés par une association. André propose aux conseillers qui le souhaitent de rejoindre l'association (adhésion 5 €) afin de les soutenir dans leurs actions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.